

Groupe de projet «Ergothérapie en milieu scolaire»

Kaelin Vera, Kocher Cornelia, Schulze Christina, Echsel Angelika, Ray-Kaeser Sylvie, Santinelli Lietta Dans cet article, nous présentons le groupe de projet ASE travaillant sur le thème de l'ergothérapie en milieu scolaire. Dans un premier temps, nous aborderons le contexte politique et théorique en la matière puis nous exposerons nos visions, objectifs ainsi que les mesures planifiées.



Sylvie Ray-Kaeser,
Ergothérapeute, MSc
European Master of Science
in Occupational Therapy.
Vingt années d'expérience
clinique avec les enfants, en
milieu hospitalier puis en
cabinet indépendant et à
domicile. Professeure HES
dans la filière ergothérapie
de l'EESP, Lausanne.



Lietta Santinelli
Ergothérapeute, a créé 2004
il Centro Ergoterapia Pediatrica
CEP au Tessin. Elle enseigne
dans plusieurs instituts de
formation pour ergothérapeutes
et enseignants en Suisse et à
l'étranger. Active dans projets de
promotion de la santé et prévention,
en collaboration avec les écoles du
Tessin et Grison italien.

Des modifications législatives en Suisse contraignent les écoles publiques à intégrer les enfants en situation de handicap dans l'école ordinaire (UNESCO, 1994; Autorités fédérales de la Confédération suisse, 2002). Les cantons et communes ont en charge d'assurer la mise en œuvre juridique, financière et pratique de ces modifications. Le système d'enseignement intégratif prédomine en Suisse (Assemblée fédérale de la Confédération suisse, 2013) et doit être distingué du système d'enseignement inclusif (Nations Unies, 2011; Degener, 2009). Si ces systèmes d'enseignement permettent tous deux aux enfants en situation de handicap de fréquenter l'école ordinaire (Nations Unies, 2011), ils se distinguent cependant quant aux attentes en matière d'adaptation de l'école et de l'enfant (Nations Unies, 2011; Degener, 2009). Dans le système d'enseignement intégratif suisse, les enfants en situation de handicap sont intégrés dans des classes ordinaires, dans la mesure du possible. Ils reçoivent, dans ce cadre, le soutien nécessaire pour s'adapter le mieux possible au système scolaire. Dans un système d'enseignement inclusif, c'est le contraire: l'enfant ne s'adapte pas en priorité au système mais c'est le système qui s'adapte aux capacités et aux besoins de l'enfant (Nations Unies, 2011; Degener, 2009).

Selon la Fédération mondiale des ergothérapeutes (2009), l'inclusion est l'une des principales priorités de l'ergothérapie et touche étroitement le concept de participation, axe central de l'ergothérapie (Law, 2002; Law, Petrenchik, Ziviani, & King, 2006). Durant l'enfance, la participation se développe avant tout à l'école (Law et al., 2006), notamment parce que les enfants y passent la majeure partie de leur temps et de leur quotidien (Larson & Verma, 1999). L'école propose et encourage diverses possibilités de participation pour les enfants, aussi bien par une participation sociale que par l'organisation d'activités en général.

Actuellement, les enfants en situation de handicap sont accompagnés dans leur apprentissage scolaire,

leur intégration sociale et leur développement psychomoteur par des enseignants, des pédagogues spécialisés et parfois aussi par des logopédistes, travailleurs sociaux, psychologues scolaires et thérapeutes en psychomotricité (Hollenweger & Lienhard, 2011; Integration und Schule, s.d.). Jusqu'à présent, l'offre de soutien de l'ergothérapie se déroule principalement en dehors du milieu scolaire et a pour principal but d'assister les enfants dans l'accomplissement des activités quotidiennes. Mais le fait que ce soutien n'ait pas lieu directement dans le milieu scolaire peut compliquer son transfert.

Des pays tels que les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande ou le Canada suivent depuis des années un modèle de scolarisation inclusive et des ergothérapeutes travaillent avec succès dans les écoles ordinaires (Frolek Clark & Chandler, 2013; Johnson, 2013). Leur rôle consiste à soutenir les enfants avec et sans handicap dans l'accomplissement des activités scolaires; l'objectif étant de faire participer un maximum d'enfants aux activités éducatives et non-éducatives (Frolek et al., 2013). Au quotidien, les enfants en situation de handicap vivent à l'école différentes activités qui peuvent relever pour eux du défi (e.g. Missiuna, Rivard, & Pollock, 2004; Eriksson, Welander, & Granlund, 2007). C'est le cas par exemple des jeux avec les autres enfants pendant la récréation, des interrogations écrites, des activités sportives et de bricolage, ou encore de l'utilisation des toilettes dans les locaux scolaires. Les difficultés rencontrées dans l'exécution des activités à l'école peuvent avoir des répercussions sur les résultats scolaires, sur la participation sociale mais aussi sur l'autonomie générale d'un enfant. Et bien que le soutien des enfants dans l'accomplissement des activités quotidiennes et l'encouragement de leur participation fasse partie de l'expertise ergothérapeutique (WFOT 2010, ASE 2012), nous manquons actuellement de connaissances exactes sur la façon dont les ergothérapeutes suisses sont impliquées dans les écoles ordinaires et à quel point elles le sont.

Parmi les objectifs annuels de l'ASE figure le développement de nouveaux champs d'activité. Ces derniers s'inscrivent dans la stratégie Santé2020 qui a pour but la promotion de l'inclusion et de la réduction des inégalités en matière de santé (Organisation mondiale de la santé bureau régional Europe, 2012) Notre groupe de projet ASE s'attelle donc, dans le cadre de ces objectifs, au thème de l'ergothérapie en milieu scolaire en Suisse. Ce groupe, fruit d'expériences et d'intérêts communs ainsi que d'expertises dans le domaine de l'ergothérapie en milieu scolaire, a vu le jour en 2014. Il est constitué de six ergothérapeutes venant des différentes régions linguistiques de Suisse et faisant partie du groupe de projet de l'ASE depuis 2015.

Notre vision à long terme est que les ergothérapeutes travaillent, à venir, de façon inclusive en milieu scolaire afin de soutenir les enfants dans l'accomplissement des activités éducatives et non éducatives, ainsi que dans leur participation au quotidien de l'école. A partir de cette vision, nous envisageons trois modes possibles de travail ergothérapeutique en milieu scolaire:

- L'offre en ergothérapie est développée de façon à ce qu'un enfant spécifique puisse être soutenu directement au sein de l'école dans l'accomplissement des activités et dans la participation au quotidien de l'école. Ceci peut comprendre notamment des interventions dans les classes ou des adaptations de l'environnement en collaboration étroite avec l'enseignante. Le financement devrait être pris en charge par la caisse-maladie ou l'Al de l'enfant
- L'offre en ergothérapie est développée de façon à pouvoir participer à des projets scolaires ou mandats pour lesquels l'expertise de l'ergothérapeute est utile. A titre d'exemple, des ateliers pourraient être organisés pour une équipe pédagogique ou dans le cadre de la formation des enseignants en haute école pédagogique, avec pour objectif d'encourager la collaboration et de soutenir les enfants en situation de handicap dans la participation au quotidien de l'école. Ce travail serait rémunéré par le mandat
- Une troisième offre, qui nécessite un engagement politique et stratégique, viserait à proposer les services d'ergothérapeutes au sein même des équipes pédagogiques des écoles. Ils seraient financés par les cantons.

En résumé, l'objectif ergothérapeutique poursuivi par ces trois approches est de permettre la participation de tous les enfants au quotidien de l'école. Les moyens pour cela peuvent aussi bien consister en des

adaptations des activités ou de l'environnement qu'en l'élaboration de stratégies avec l'école, l'équipe, la classe, l'enseignant, un groupe d'enfant ou un enfant en particulier et son entourage.

Notre groupe de projet a décidé dans un premier temps de répertorier le travail effectué actuellement par les ergothérapeutes avec ou dans les écoles en Suisse. Nous avons pour cela élaboré un questionnaire demandant par exemple «A quelle fréquence avez-vous eu contact durant ces derniers mois avec des écoles / jardins d'enfants?». Le questionnaire sera

envoyé à toutes les ergothérapeutes travaillant en pédiatrie et figurant dans la banque de données de l'ASE. Les réponses permettront d'obtenir une vue d'ensemble sur le travail effectué et sur son financement. Les résultats obtenus devraient pouvoir nous aider à appréhender les possibilités, les risques, ressources et obstacles, à les prendre en considération et les utiliser dans le cadre de l'élaboration de stratégies pour le développement de notre profession en milieu scolaire. Nous devrions ainsi identifier ce que l'ergothérapie peut apporter à la mise en place d'un système d'enseignement inclusif en Suisse.

Notre groupe de projet a décidé dans un premier temps de répertorier le travail effectué actuellement par les ergothérapeutes avec ou dans les écoles en Suisse. Nous avons pour cela élaboré un questionnaire demandant par exemple «A quelle fréquence avez-vous eu contact durant ces derniers mois avec des écoles / jardins d'enfants?». Le questionnaire sera

Bibliographie:

- Autorités fédérales de la Confédération suisse (2002). Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand). Téléchargée sous: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002658/index.html> le 15.04.2015
- Assemblée fédérale de la Confédération suisse (2013). Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand). Téléchargement sous: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002658/index.html> le 20.01.2015.
- Degener, T. (2009). Menschenrechte und Behinderung. In M. Dedrich & W. Jantzen (Hrsg.), Behinderung und Anerkennung (S.160-169). Stuttgart: Kohlhammer.
- Association Suisse des Ergothérapeutes [ASE] (2012). Définitions de l'ergothérapie. Téléchargement sous: http://www.ergotherapie.ch/resources/uploads/Ergoinfo/Définitions%20de%20l'ergothérapie_D.pdf le 12.04.2015
- Eriksson, L., Welander, J. & Granlund, M. (2007). Participation in Everyday School Activities For Children With and Without Disabilities. *Journal of Developmental and Physical Disabilities*, 19, 485-502.
- Froley Clark, G. & Chandler, B.E. (2013) Occupational Therapy in Schools. Bethesda: AOTA Press.
- Hollenweger, J. & Lienhard, P. (2011). Procédure d'évaluation standardisée (PES) Instrument du concordat sur la pédagogie spécialisée pour la détermination des besoins individuels en vue de l'attribution de mesures renforcées. Téléchargement sous: <http://www.szh.ch/de/Plateforme-d-information-pour-la-pdagogie-spcialise-en-Suisse/Proc-dvaluation-standardise-PES/Documentation-PES/page34392.aspx?newsid=> le 20.04.2015
- Integration und Schule (s.d.). Definition. Téléchargement sous: http://www.integrationundschule.ch/fr/?page_id=5, le 12.04.2015

Parmi les objectifs annuels de l'ASE figure le développement de nouveaux champs d'activité.